

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2009

LOI PÉNITENTIAIRE - (n° 1899)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Sauvadet, M. Hunault
et les membres du groupe Nouveau Centre

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2 SEXIES, insérer l'article suivant :**

Une conférence associant l'ensemble des acteurs concourant au service public pénitentiaire est réunie annuellement en préalable à l'examen par le Parlement du projet de loi de finances.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réunir annuellement l'ensemble des acteurs du monde pénitentiaire en préalable à l'examen notamment des crédits de la mission Justice dans le but de fournir aux parlementaires un meilleur éclairage sur l'évolution du service public pénitentiaire.